

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai, à vingt heures et trente minutes, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BERAUD Daniel, BERTHIER Pierre, ROSSAT Jean Michel, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky (arrivé en cours de séance), CORNELOUP Josiane, DESBROSSES Angela, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, FORGEAT Armand, GORDAT Gérald (arrivé en cours de séance), JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MARECHAL Éric, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PICHARD Fabienne, PIRET Jean, SEURRE Fabienne, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

Excusés : BICHET Jean-Yves représenté par ROSSAT Jean-Michel, JARRIER André, ROUX Didier.
BAUJON Marie-Thérèse donne pouvoir à TERRIER Edith, BERTHIER Françoise donne pouvoir à DUCERF Pierre, BLANCHARD Jean-Charles donne pouvoir à BERTHIER Pierre, DESCOURS Céline donne pouvoir à SEURRE Fabienne, LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert, MAILY Patrice donnant pouvoir à CORNELOUP Josiane, RIBOULIN André donne pouvoir à FORGEAT Armand

Monsieur BOUILLON Patrick est désigné secrétaire de séance.

Intervention de M. ROBBE de la société SOGEFI : Démonstration du logiciel voirie

Les codes d'accès à l'application pour chaque commune sont remis sur table.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 07 avril 2016

Le compte-rendu du 7 avril 2016 est approuvé à 39 voix pour et 4 abstentions.

2. Décisions prises par le Président dans la cadre de ses délégations d'attributions

N°	Objet
D 2016-009	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel d'entreprises à Charolles – Montant : 56 550 € HT – Cabinet FIGURAL Architectes, à CHARLIEU (42190)
	Acceptation du remboursement des factures du cabinet d'avocat pour un montant de prise en charge contractuelle de 800 € TCC – Affaire DUMONT

3. Election d'un nouveau président à la commission Voirie

Sur avis favorable de la commission « Voirie », Monsieur Christian LAROCHE, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de désigner Monsieur Daniel BERAUD Président de la commission Voirie.

Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, à 40 voix pour et 3 abstentions, Monsieur Daniel BERAUD est élu Président de la commission « Voirie ».

4. Bail de location de la Maison de Santé : avenant n°2 portant modification du locataire

Monsieur le Président expose que l'association Maison de Santé de l'Arconce, locataire des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Charolles, a cessé son activité le 29 février 2016, devenant la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) MSP de l'Arconce.

En conséquence, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer un avenant au bail de location de la MSP portant modification du locataire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. SPANC : convention de mise en œuvre d'une attribution collective en vue de l'attribution et du versement des aides pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif - Avenant n°1 portant extension des communes bénéficiaires

Madame Annie PALLOT, vice-présidente, rappelle la convention de mandat signée entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et la Communauté de Communes du Charolais pour la mise en œuvre de l'attribution et du versement d'aides pour les réhabilitations de l'assainissement non collectif effectuées par des maîtres d'ouvrages privés.

Seuls les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif, situées sur les communes sur lesquelles l'ensemble des habitations ont été contrôlées, et répondant aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau peuvent bénéficier de ces aides.

L'ensemble des contrôles des installations étant désormais terminé dans les communes de BALLORE, FONTENAY, MORNAY, VAUDEBARRIER et VIRY, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant pour intégrer ces 5 communes à la convention de mandat.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Il est noté que les aides ont été revalorisées : le taux de financement de 50 % est passé à 60 % du montant des travaux dans la limite de 5 100 € de subvention par dossier (contre 4000 € auparavant).

Suite à la demande de Monsieur Daniel BERAUD, une nouvelle information sur ces aides sera effectuée auprès du public. Un appel est également lancé à la presse présente pour rappeler ce dispositif.

Suite à la demande de Monsieur Hervé SOUFFLOT, il est précisé que tous les contrôles initiaux dans les 3 communes restantes (Beaubery, Charolles, Saint Bonnet de Joux) seront terminés au cours de cette année 2016.

Suite à la demande de Madame Martine DESPLANS, Madame Annie PALLOT rappelle les modalités d'intervention convenues avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La collectivité assure la réception des dossiers de demandes d'aides et regroupe ces derniers afin de procéder à un envoi groupé de 20 dossiers.

Afin de réduire les délais entre le dépôt au service SPANC et l'envoi à l'AELB, une demande sera effectuée auprès de l'AELB quant à la possibilité de transmettre des dossiers en urgence.

6. Marché « Construction d'une Micro-Crèche et d'un RAM à Saint Bonnet de Joux » - Lot 2 « Gros œuvre » : autorisation de relancer une consultation

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'entreprise SARL FAYOLLE de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU, titulaire du lot 2 « gros œuvre » du marché de construction de la micro-crèche et du RAM de St Bonnet de Joux, est en liquidation judiciaire.

Le mandataire judiciaire nommé par le Tribunal de Commerce de ROANNE a avisé, le 10 mai 2016, la Communauté de Communes qu'il n'entend pas poursuivre ledit marché dans le cadre des opérations de liquidation judiciaire.

Il convient donc de relancer une nouvelle consultation pour ce lot.

En conséquence, Monsieur le Président est autorisé, à l'unanimité, à organiser une nouvelle consultation d'entreprises pour le lot 2 « gros œuvre » du marché de construction d'une micro-crèche et d'une RAM à Saint Bonnet de Joux.

7. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations

Monsieur Jean PIRET expose qu'une première série de demandes de subventions ont été étudiées. Elles ont été soumises au bureau communautaire et à la commission des finances qui les ont approuvées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide d'attribuer, pour l'année 2016, des subventions aux associations suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montants attribués</i>
Association Sportive de Saint Vincent Bragny - 40 ^{ème} anniversaire	400 €
Centre de loisirs de Colombier en Brionnais	2 400 €
Foire exposition de Charolles - 40 ^{ème} anniversaire	1 000 €
Les Amis du Passé de Palinges et sa région	500 €
Comité des fêtes de Champlecly – Week-end festif route équestre D'Artagnan	500 €
Festival Musique en Charolais Brionnais	1 500 €
Les 4 saisons en Charolais - Festival éclaté en Bourgogne du Sud 2016	500 €
Elan Palingeois	3 000 €
Club de boxe de Vendennes-les-Charolles –acquisition d'un ring gonflable	500 €
Club de foot USBG - déplacement section U9 tournoi La Grande Motte	150 €

8. Budget principal : Décision Modificative n°1 – Virement de Crédits

Afin de régulariser le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

- D 16 – Emprunts et dettes assimilés : + 2 500 euros
- D 21 – Immobilisations corporelles : - 2 500 euros

9. Budget « déchets ménagers » : effacement de la dette d'un redevable

Monsieur le Président fait part du courrier du comptable de la collectivité adressé en date du 13 avril 2016 portant créances éteintes, par ordonnance du juge du tribunal d'instance de Mâcon du 13/03/2016, des dettes d'une contribuable de Palinges, pour un montant total de 66,67 euros. Il convient d'admettre ces dettes en non-valeur.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve l'admission en non-valeur sur le budget « déchets ménagers » de ces créances éteintes de 66,67 €.

10. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de l'appel à projets départemental 2016

A l'unanimité, Monsieur le Président est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention, au taux maximum, auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet départemental 2016, pour les travaux d'investissement de voirie 2016 d'un montant prévisionnel de 225 966.66 € HT.

11. Installation d'une climatisation au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et recours à un emprunt de 54 000 € : Approbation du projet et ouverture des crédits correspondants au budget MSP

Monsieur le Président rappelle le projet d'installation d'une climatisation au sein des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Suite à la réception des devis et après une réunion avec les professionnels de santé de la MSP, Monsieur le Président propose de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise THEVENET Fils (PARAY-LE-MONIAL), d'un montant de 52 825 € HT.

Cet investissement sera financé par un emprunt. 3 établissements bancaires ont été consultés. Sur avis de la commission des finances, Monsieur le Président propose de retenir l'offre la mieux-distante du Crédit Agricole Centre Est aux conditions suivantes :

- Montant du capital emprunté : 54 000 euros
- Durée : 240 mois
- Taux fixe : 1,56 %
- Fréquence de remboursement : Annuelle
- Frais de dossier : 108 euros

Il expose que les échéances de cet emprunt seront intégrées au loyer de la MSP. De même, les frais d'entretien liés à cet équipement seront à la charge des locataires. Un nouvel avenant relatif à cette revalorisation des loyers sera proposé lors d'un prochain conseil.

En vue de procéder à cet investissement, Monsieur le Président propose d'ouvrir les crédits correspondants au budget annexe de la MSP (Décision Modificative n°1) :

- R 16 – Emprunts et dettes assimilés : + 54 000 euros
- D 21 – Immobilisations corporelles : + 54 000 euros

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ces propositions.

12. Création d'un emploi vacataire pour le service école de musique

Dans le cadre de la mise en place d'un jury d'examen de fin d'année pour le service « école de musique communautaire », le conseil communautaire décide de créer un emploi vacataire d'assistant d'enseignement artistique pour une durée de 4 heures.

Arrivées de Messieurs Jacky COMTE et Gérald GORDAT.

13. Point sur la fusion

Monsieur Noël PALLOT expose que la DDFIP a transmis une première étude de simulation fiscale pour le nouvel ensemble communautaire créé suite à la fusion. Elle a été présentée à la commission finances le vendredi 29 avril dernier. Le sujet étant très technique et les tableaux très denses, les membres de la commission ont souhaité que les tableaux soient retravaillés de façon à être plus compréhensibles. Monsieur le Président rappelle que ces simulations sont effectuées avec les données de 2015.

Les éléments d'intégration des 3 taxes ménages et de la CFE, synthétisés dans des tableaux, sont présentés au conseil communautaire par Messieurs Éric BRUN et Frédéric BOUCHOT. Ces tableaux seront transmis à l'ensemble des délégués.

Il est également rappelé que le lissage des différentes taxes ménages peut s'effectuer sur 12 ans.

La future Communauté de Communes sera dans l'obligation de percevoir la TPU. Il est rappelé que si la TPU est perçue en totalité par la future CC, cette dernière reversera une partie aux communes.

14. Vœu Communautaire – Contournement de Charolles

Suite à l'accident intervenu sur la RD 985 le lundi 23 mai 2016, Monsieur Gérard GORDAT procède à la lecture du vœu présenté par la Communauté de Communes du Charolais et remis sur table. Ce vœu appelle à la mobilisation pour sécuriser les zones accidentogènes de cet axe, en relançant notamment le projet de contournement de Charolles depuis Rabutin jusqu'à Changy

Monsieur Pierre BERTHIER, maire de Charolles, expose que, depuis un an, il a demandé aux services de la DRI du Conseil Départemental de rouvrir le dossier. Une réunion a été organisée à la Maison du Charolais pour faire le point sur les routes départementales du Charolais. Le Président du Conseil Départemental a alors convenu de l'importance de ce projet de contournement, malheureusement rappelée tragiquement lundi dernier. Une inscription dans une programmation de travaux dans les 2 ans est fortement envisageable.

A l'unanimité des membres présents, le vœu communautaire est approuvé.

15. Informations et questions diverses

❖ Voirie

- ✱ Les travaux de fauchage ont commencé. Ils devraient se terminer d'ici la fin de semaine prochaine. Monsieur LAROCHE expose que les entreprises n'ont pas remis de programme des interventions dans les communes.
- ✱ Suite aux intempéries et aux ruptures de carburants, les plannings de travaux « chaussées » doivent être revus.

❖ Prochaine séance

Le prochain conseil communautaire est fixé au mercredi 22 juin à 20h.

Levée de séance à 22h40